



Relevé d'informations assurance auto

Par **noiret olivier**, le **21/10/2016** à **17:53**

Bonjour à toutes et à tous,

Une assurance a-t-elle le droit de faire apparaître sur mon relevé des sinistres qui n'ont entraîné aucune dépense de leur part?

Je désire changer d'assurance et sur mon relevé d'informations, Je m'interroge:

J'ai déclaré un sinistre événement climatique (grêle) or l'assurance m'avait dit que je n'étais pas assuré sur ce type donc j'ai dit ok, (que des impacts carrosserie donc pas grave) il n'ont donc rien déboursé mais pourtant cela apparaît sur mon relevé.

La veille d'un départ à l'étranger, dans les embouteillages d'une ville que je ne connaissais pas j'ai eu un petit contact pare choc, Nous n'avions pas de constat et étions tous les 2 pressés, la personne me rappelle 2 heures plus tard et me dit qu'elle s'en moque, et ne va pas donné suite. On m'a conseillé de déclarer quand même ce sinistre au cas ou, d'autant que la personne était un peu louche. Je repasse la semaine dernière sur ces lieux et me rend compte que j'avais la priorité. Ce sinistre (100% responsable de ma part alors qu'en fait non) apparaît sur mon relevé alors que mon assurance n'a jamais rien eu à payer à cette personne, ni à son assurance étant donné qu'il n'a jamais rempli de constat.

En récapitulatif, il y a 2 sinistres sur mon relevé qui n'ont entraîné aucune dépense de la part de mon assurance, mais quand je rempli des devis pour un nouveau contrat je dois les déclarer et donc ça ne va pas en ma faveur.

Ont-ils le droit de les faire apparaître? Ai-je un recours pour les faire supprimer de mon relevé?

Merci de votre réponse.

Par **Chaber**, le **21/10/2016** à **18:23**

bonjour

vous avez déjà posé la même question

http://www.legavox.fr/forum/consommation/assurances/releve-informations-assurance-auto_91623_1.htm